



ANGERS, le 21 novembre 2018

**LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE  
DE LA COUR D'APPEL D'ANGERS**

**COUR D'APPEL D'ANGERS**

à

*Première Présidence*

**M. Philippe GOUNAUD  
Président de la compagnie des experts  
judiciaires  
près la cour d'appel d'Angers**

**OBJET : Déploiement de l'outil OPALEXE sur le ressort de la cour d'appel d'Angers**

Monsieur le Président,

La dématérialisation des procédures est une priorité du Ministère de la Justice, afin de favoriser la fluidité des échanges entre les parties et les juridictions et permettre des économies en reprographie et affranchissement.

Dans le domaine de l'expertise civile, les compagnies des experts expérimentent un nouvel outil, OPALEXE, consistant en une plate-forme web sécurisée de partage de documents, permettant à toutes les parties à une même affaire d'avoir accès aux mêmes pièces échangées dans le cadre des opérations d'expertise.

Les utilisateurs d'OPALEXE sont encore peu nombreux sur le ressort de la Cour d'appel d'Angers mais leur nombre a significativement progressé ces derniers mois, sous votre impulsion. Les experts sont demandeurs d'harmonisation des pratiques entre les tribunaux et soucieux de faire évoluer l'outil pour répondre au mieux aux besoins des juridictions.

Les quatre présidents des TGI du ressort (Angers, Le Mans, Laval et Saumur) souhaitent, quant à eux, soutenir le développement de l'outil, dont ils perçoivent l'utilité pour la gestion des expertises au sein de leurs juridictions. Je suis moi-même particulièrement favorable à ce développement.

C'est dans ce contexte que la nécessité de la mise en place d'un groupe de travail s'est imposée pour accompagner le développement d'OPALEXE sur le ressort de la cour.

Ce groupe de travail aura comme mission de promouvoir l'utilisation d'OPALEXE et de rédiger un protocole d'utilisation.

Il sera constitué des présidents des quatre TGI, d'au moins un greffier ou directeur de greffe par juridiction, d'au moins deux experts (vous-même et M. Sylvestre) et d'au moins un représentant de chaque barreau.

L'animation de ce groupe de travail est confiée à Mme Myriam De Crouy Chanel, présidente du TGI de Saumur, qui accepte cette mission.

Plusieurs questions devront être traitées:

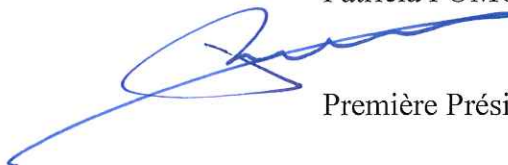
- le champ d'utilisation d'OPALEXE : expertises civiles et pénales ? L'utilisation d'OPALEXE doit-elle être une condition à la désignation d'un expert ? Un critère d'inscription sur la liste des experts ?
- le respect du contradictoire : les échanges via cette plate-forme dispensent-ils le greffe des envois par lettre recommandée ? Quid des parties non représentées par un conseil ?
- l'archivage : peut-on se dispenser d'un archivage papier ? Question de la durée de conservation des documents sur OPALEXE.
- le nommage : consignes pour l'intitulé des documents et les références des affaires
- l'utilisation d'OPALEXE comme outil de suivi des expertises : délais, échéances, statistiques.

Le groupe de travail devra démarrer ses travaux à compter du mois de janvier 2019 pour la signature d'un protocole au mois de juin 2019, après la présentation d'un projet de protocole d'ici la fin du mois de mai 2019, et un démarrage du déploiement de l'outil OPALEXE sur le ressort de la Cour au mois de septembre 2019.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre implication et de celle des experts judiciaires du ressort dans ce travail commun pour promouvoir l'outil OPALEXE sur la Cour d'appel d'Angers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

Patricia POMONTI



Première Présidente